

Lignes directrices sur les mesures d'adaptation pour les étudiants et les étudiantes participant à des compétitions

Faculté des sciences de la santé (document adopté par le conseil de la Faculté le 23 juin 2005)

En reconnaissance des efforts que font certains de nos étudiants et étudiantes pour exceller à la fois dans leurs études et dans une discipline sportive ou artistique, la Faculté des sciences de la santé recommande l'adoption de mesures spéciales pour leur permettre de participer à : a) des compétitions locales (quand elles constituent la porte d'entrée aux compétitions de plus haut niveau), provinciales, nationales ou internationales; b) des répétitions ou entraînements supplémentaires ou particuliers en vue de ces compétitions. Plus précisément, elle recommande aux membres du corps professoral de suivre les lignes directrices ci-dessous.

1. Demander à l'étudiant ou l'étudiante qui doit s'absenter d'un cours, reporter la remise d'un travail ou différer un examen de présenter une lettre signée par la personne responsable (p. ex. son entraîneur ou entraîneuse) confirmant la date de l'événement, de la répétition ou de l'entraînement et l'obligation pour l'étudiant ou l'étudiante d'y participer.

2. **(A) Cours manqué, report de la remise d'un travail non final ou examen non final différé**
 - i. Dès réception de la lettre susmentionnée, accepter la demande de l'étudiant ou de l'étudiante sans lui imposer de conséquence.
 - ii. Informer l'étudiant ou l'étudiante de la marche à suivre pour obtenir les notes du cours ou les documents portant sur la matière, pour faire l'examen ou pour remettre le travail.

- (B) Report de la remise d'un travail final ou examen final différé**
 - i. Dès réception de la lettre susmentionnée, demander à l'étudiant ou à l'étudiante : a) de remplir et de signer le [formulaire de demande de note différée](#), disponible au secrétariat scolaire; b) de le faire signer par le directeur ou la directrice du programme ou de l'école, puis de le remettre au secrétariat scolaire.
 - ii. Informer l'étudiant ou l'étudiante de la marche à suivre pour faire l'examen différé ou remettre le travail final plus tard.